

Réception par le préfet : 21/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 14 mai 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 07 mai 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07 mai 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quatorze mai à 18h45, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du sept mai deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance :

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 054 – ACHAT DE NOUVELLES SIGNALÉTIQUES SUITE À L'INSTALLATION DU MÉDECIN AU PARC DES TULIPIERS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le médecin de Roumare s'est bien installé depuis le 1^{er} mars 2024 au parc des tulipiers. De fait, les panneaux indiquant le médecin sont erronés et n'indiquent plus la bonne direction.

Il convient donc d'installer de nouveaux panneaux indiquant le cabinet médical et de renommer les anciens panneaux qui indiquait le cabinet médical au chemin du bosc hue par l'appellation « pôle santé ».

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter le devis obtenu.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour l'achat de nouvelles signalétiques pour le cabinet médical et le pôle santé pour un montant de 1 108,00 € HT, soit 1 329,60 € TTC à inscrire à l'article 2152 du budget 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal AUTORISE l'achat de nouvelles signalétiques pour indiquer le cabinet médical et le pôle santé pour un montant de 1 108,00 € HT, soit 1 329,60 € TTC à inscrire à l'article 2152 du budget 2024.

Le secrétaire de séance, Olivier ORIENT

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER



Date d'affichage de la présente délibération

Le 21 mai 2024